

SÉANCE du : jeudi 10 avril 2025

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

--

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

--

CANTON DE  
CAGNES-SUR-MER-2Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,  
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'AzurConvocation :

Date d'envoi : 3 avril 2025

Date d'affichage : 3 avril 2025

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 16 AVR. 2025

Affichée en mairie le : 16 AVR. 2025

Notification(s) éventuelle(s) le :

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF  
DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	23	33	10	2

Pôle / Service : Service Finances  
Délibération N° : DCM20250410\_02Rapporteur : Monsieur BERNARD  
Secrétaire de séance : Monsieur GALLUCCIO

Le jeudi 10 avril 2025 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Madame Corinne **NESONSON**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Alexandra **DEY**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

**Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :**

Madame FRANQUELIN à Madame HEBERT  
Madame BAUZIT à Monsieur BONFILS  
Monsieur PAUSELLI à Monsieur GALLUCCIO  
Monsieur RADIGALES à Monsieur SEGURA  
Madame GUERRIER BUISINE à Madame BARALE  
Monsieur SUAU à Madame ESPANOL  
Madame MORETTO ALLEGRET à Madame DEY  
Madame HALIOUA à Monsieur ELBAZ  
Monsieur MOSCHETTI à Monsieur VILLARDRY  
Madame CANESTRIER à Madame BELOT

**Absent(s) :**

Monsieur DOMINICI, Monsieur ORSATTI

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20.

VU la date limite de vote du budget pour l'exercice 2025 fixée au 15 avril 2025.

VU la délibération en date du 05 mars 2025 par laquelle le Conseil Municipal a pris acte qu'un rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 a été présenté, et que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

VU l'instruction budgétaire et comptable M57.

VU le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération lors du conseil municipal du 5 octobre 2023.

VU l'envoi du projet de budget primitif à l'ensemble des élus le 28 mars 2025.

VU le projet de Budget Primitif 2025 s'élevant à :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses et Recettes	<b>52 639 158,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses et Recettes	<b>15 858 170,01 €</b>

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale « Finances, ressources humaines et administration générale » qui s'est tenue le 31/03/2025.

**Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :**

**DÉCIDER** de voter le Budget Primitif 2025 par nature :

\* par chapitre pour la section de fonctionnement

\* par chapitre et opération pour la section d'investissement

**AUTORISER** Monsieur le Maire, en cas de nécessité, à procéder à des virements de crédits entre chapitres dans une limite fixée ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections conformément à l'Article L.5217-10-6 du CGCT. à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**AUTORISER** Monsieur le Maire, en cas de nécessité, à procéder à des virements entre comptes à l'intérieur d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.

**ADOPTER** le Budget Primitif 2025 et ses annexes.

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer toutes pièces à intervenir.

**AR Prefecture**006-210601233-20250410-DCM20250410\_02-DE  
Reçu le 16/04/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

**VOIX POUR : 28****VOIX CONTRE : 5**Madame CORVEST, Monsieur VILLARDRY, Monsieur  
MOSCHETTI, Madame BELOT, Madame CANESTRIER**ABSTENTION(S) : 0****Ne prennent pas part au vote : 0****DÉCIDE** de voter le Budget Primitif 2025 par nature :

\* par chapitre pour la section de fonctionnement

\* par chapitre et opération pour la section d'investissement

**AUTORISE** Monsieur le Maire, en cas de nécessité, à procéder à des virements de crédits entre chapitres dans une limite fixée ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections conformément à l'Article L.5217-10-6 du CGCT. à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.**AUTORISE** Monsieur le Maire, en cas de nécessité, à procéder à des virements entre comptes à l'intérieur d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.**ADOpte** le Budget Primitif 2025 et ses annexes.**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer toutes pièces à intervenir.

Section de Fonctionnement – DÉPENSES	VOIX POUR	VOIX CONTRE	NOMS	ABSTENTION	NOMS
011 Charges à caractère général	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
012 Charges de personnel	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
014 Atténuations de produits	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
65 Autres charges de gestion courante	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
<b>Ne prend pas part au vote Chapitre 65 – Nom :</b>					
66 Charges financières	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
67 Charges spécifiques	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
68 Dotations aux provisions	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	

## AR Prefecture

006-210601233-20250410-DCM20250410\_02-DE  
Reçu le 16/04/2025

Le : 10 avril 2025

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

023 Virement à la section investissement	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	

Section de Fonctionnement – RECETTES	VOIX POUR	VOIX CONTRE	NOMS	ABSTENTION	NOMS
013 Atténuations de charges	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
70 Produits services, domaine, ventes diverses	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
73 Impôts et taxes	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
74 Dotations et participations	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
75 Autres produits gestion courante	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
76 Produits financiers	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
77 Produits spécifiques	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	
<b>002 Résultat reporté</b>	28	5	VILLARDRY/MOSCHETTI/BELOT/CORVEST/CANESTRIER	0	

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Section d'investissement – DÉPENSES	VOIX POUR	VOIX CONTRE	NOMS	ABSTENTION	NOMS
Dépenses d'équipement	28	5	VILLARDRY/MOSC HETTI/BELOT/COR VEST/CANESTRIER	0	
20 Immobilisations Incorporelles	28	5	VILLARDRY/MOSC HETTI/BELOT/COR VEST/CANESTRIER	0	
204 Subventions d'équipement versées	28	5	VILLARDRY/MOSC HETTI/BELOT/COR VEST/CANESTRIER	0	
21 Immobilisations Corporelles	28	5	VILLARDRY/MOSC HETTI/BELOT/COR VEST/CANESTRIER	0	
23 Immobilisations en cours	28	5	VILLARDRY/MOSC HETTI/BELOT/COR VEST/CANESTRIER	0	
Opérations d'équipement	28	5	VILLARDRY/MOSC HETTI/BELOT/COR VEST/CANESTRIER	0	
166 Ad'ap	28	5	VILLARDRY/MOSC HETTI/BELOT/COR VEST/CANESTRIER	0	
170 Jardins familiaux	28	5	VILLARDRY/MOSC HETTI/BELOT/COR VEST/CANESTRIER	0	
16 Emprunts et dettes assimilées	28	5	VILLARDRY/MOSC HETTI/BELOT/COR VEST/CANESTRIER	0	
27 Autres immobilisations financières	28	5	VILLARDRY/MOSC HETTI/BELOT/COR VEST/CANESTRIER	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	28	5	VILLARDRY/MOSC HETTI/BELOT/COR VEST/CANESTRIER	0	
041 Opérations patrimoniales	28	5	VILLARDRY/MOSC HETTI/BELOT/COR VEST/CANESTRIER	0	

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Section d'investissement - RECETTES	VOIX POUR	VOIX CONTRE	NOMS	ABSTENTION	NOMS
<b>Recettes d'équipement</b>	28	5	VILLARDRY/MOSCH ETTI/BELOT/CORVE ST/CANESTRIER	0	
13 Subventions investissement	28	5	VILLARDRY/MOSCH ETTI/BELOT/CORVE ST/CANESTRIER	0	
16 Emprunts et dettes assimilées	28	5	VILLARDRY/MOSCH ETTI/BELOT/CORVE ST/CANESTRIER	0	
10 Dotations, fonds divers et réserves	28	5	VILLARDRY/MOSCH ETTI/BELOT/CORVE ST/CANESTRIER	0	
1068 Excédent de fonct. capitalisé	28	5	VILLARDRY/MOSCH ETTI/BELOT/CORVE ST/CANESTRIER	0	
27 Autres immobilisations financières	28	5	VILLARDRY/MOSCH ETTI/BELOT/CORVE ST/CANESTRIER	0	
024 Produits des cessions d'immo.	28	5	VILLARDRY/MOSCH ETTI/BELOT/CORVE ST/CANESTRIER	0	
021 Virement de la section fonct.	28	5	VILLARDRY/MOSCH ETTI/BELOT/CORVE ST/CANESTRIER	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	28	5	VILLARDRY/MOSCH ETTI/BELOT/CORVE ST/CANESTRIER	0	
041 Opérations patrimoniales	28	5	VILLARDRY/MOSCH ETTI/BELOT/CORVE ST/CANESTRIER	0	
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>	28	5	VILLARDRY/MOSCH ETTI/BELOT/CORVE ST/CANESTRIER	0	

OBJET : ADOPTION DU ~~BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025~~

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var**

**Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes**

**Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Joseph SEGURA

